

COURSE DES SERVEUSES & GARÇONS DE CAFÉ 2026

SAMEDI 29 AOÛT 2026 À BELFORT



Départ Place d'Armes - 16H

8^{ème} Édition

INSCRIPTION



Crédit Mutuel





INFORMATIONS PRATIQUES

Début des validations d'inscription : de 14h à 15h30

Remise des dossards et des tabliers

Récupération des plateaux : 15h45

Départ de la course Place d'Armes: à 16h précises

À l'arrivée : distribution d'en-cas et de goodies

Tenue obligatoire :

Noir et blanc

Possibilité de flocage au nom de votre entreprise

Attention : les baskets ne sont pas autorisées

Seules les chaussures de ville ou mocassins sont acceptées

Un fléchage au sol et la présence de signaleurs vous guideront tout au long du parcours.

Merci de nous retourner la dernière page du dossier avec l'inscription complétée et la décharge médicale complétée et signée.





REGLEMENT

Les cinq premières filles et les cinq premiers garçons seront qualifiés pour la finale à Limoges qui se déroulera le 26 septembre 2026

Article 1 Organisation

Le comité des fêtes de la ville de Belfort, située 4 rue des Nouvelles 90000 Belfort, organise une course départementale de serveuses et garçons de café qui se déroulera le Samedi 29 août 2026.

Article 3 Modalité

Le concurrent ou la concurrente reconnaît avoir pris connaissance du règlement, être assuré(e) en responsabilité civile à titre individuelle, et être apte médicalement à la pratique de la course sportive.

Chaque serveuse devra être vêtue d'une tenue professionnelle, à savoir une jupe noire ou un pantalon noir et un chemisier blanc. Chaque garçon de café devra être vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise blanche. Le port des chaussures de sport est interdit. Chaque participant devra porter un tablier offert par le partenaire. Le dossard figurera sur le tablier, au dessus ou au-dessous du logo du partenaire, afin de laisser celui-ci apparent. Chaque participant devra présenter lors de son enregistrement une pièce d'identité et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation. Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale. Il est prévu un podium garçon et un podium fille. Chaque podium sera composé de trois gagnants (premier, second et troisième). Ils devront franchir les premiers dans leur catégorie la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau le plus intact possible. Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée : La quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ. Chaque centimètre de liquide manquant entraînera de 30 secondes de pénalité. Si l'un des éléments du plateau est vide/cassé/manquant, cela entraînera 3 minutes de pénalité. L'organisateur est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation du gagnant ou de la gagnante. Les modalités de ce concours et des conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course par le commissaire de course.

Article 5 Communication Règlement

La gagnante « serveuse » et le gagnant « garçon de café » de la course recevront chacun des lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue. Chaque participant (hors gagnants) se verra remettre des lots offerts par les partenaires, il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur

Article 2 Participation

Cette course est ouverte à toute personne physique exerçant le métier de serveuse ou de garçon de café, ou travaillant au sein d'un établissement de café, d'hôtellerie ou de restauration, à la date d'inscription. Ce bulletin devra être retourné au plus tard le 26 août 2026 au comité des fêtes de Belfort 4 rue des Nouvelles 90000 Belfort. Tout bulletin d'inscription incomplet, illisible, raturé sera considéré comme nul. Plusieurs bulletins de participation seront admis par établissement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de cet événement et de ce présent règlement. Le comité des fêtes de Belfort se réserve le droit de procéder à toutes vérifications, d'exiger tout justificatif et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Le bulletin d'inscription sera rempli par l'employeur du candidat et par le candidat lui-même. Les bulletins d'inscriptions comporteront impérativement : le cachet de l'établissement qui présentera son candidat, la signature du candidat et la signature de l'employeur. Le candidat doit être titulaire d'un contrat de travail avec l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants. En signant le bulletin d'inscription à la Course des serveuses et des garçons de café de Belfort 2026, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissement employeur, et image soient diffusés par le comité des fêtes de Belfort, sur le site internet de la course, ainsi que sur les supports nécessaires à la promotion de l'événement. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, par courriel : comitedesfetesdebelfort@gmail.com Le port de basket entraînera 7 mn de pénalité.

Article 4 Dotations

La gagnante « serveuse » et le gagnant « garçon de café » de la course recevront chacun des lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue. Chaque participant se verra remettre des lots offerts par les partenaires, il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur

Article 6 Litiges et Responsabilité

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par le Comité des fêtes de la ville de BELFORT. Le Comité des fêtes de la ville de Belfort se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 Parcours

Il s'agit d'une course de rapidité. Le départ se fera de la place d'Armes à 16 h 00 (inscriptions de 14h30 à 15h30), et les participants devront réaliser un circuit de 3,600 Kms soit deux tours suivant le parcours :

PLACE DE L'ARSENAL
RUE DE LA GRANDE FONTAINE
ESCALIER DU DIABLE
RUE DU ROSEMONT
MONTÉE DU CHÂTEAU EMILE
GEHANT
PARKING EMILE GEHANT
ESCALIER EMILE GEHANT
PLACE DES BOURGEOIS
GRANDE RUE
RUE DU QUAI
RUE DE LA PORTE DE FRANCE
PLACE RÉPUBLIQUE CÔTÉ DROIT
RUE DU MANEGE
RUE GEORGES POMPIDOU
RUE DE LA CAVALERIE
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
RUE DE LA PORTE DE FRANCE
PLACE D'ARMES
RUE DES NOUVELLES
RUE FRANÇOIS NOBLAT
RUE DES QUATRE VENTS
RUE DE L'ANCIEN THÉÂTRE
RUE DES BOUCHERIES
PLACE DE L'ARSENAL
RUE DU CANON D'OR
RUE DE L'ÉGLISE
PLACE D'ARMES



BULLETIN D'INSCRIPTION

COURSE DE SERVEUSES ET GARÇONS DE CAFÉ SAMEDI 29 AOÛT 2026

Clôture des inscriptions le 26 août 2026 par courrier: (le cachet de la poste faisant foi):

Comité des fêtes de la ville de Belfort

4 rue des Nouvelles

90000 Belfort

Par courriel: comitedesfetesdebelfort@gmail.com

07 87 11 14 94

SCANNER LE QR CODE
POUR LE RÈGLEMENT



Toutes les informations ci-dessous doivent être impérativement renseignées

Nom et Prénom du Candidat(e) :

Sexe: F M

Age (jj/mm/aaaa)/:/...../.....

Mail:@.....

Téléphone:/...../...../...../.....

Nom et adresse de l'établissement représenté par l'établissement

.....
.....

Nom de l'employeur:

FRAIS DE DOSSIER: 5€

L'établissement certifie que les informations ci-dessus sont exactes. Seul l'établissement sélectionnera son ou ses candidats, aucune contestation sur son choix ne sera retenue.

Fait à le/...../.....

Le Candidat (signature) :

Signature et cachet de l'entreprise:

En signant le bulletin d'inscription à la course de serveuses et garçons de café 2026, vous vous engagez à ce que votre nom, prénom, établissement, employeur et image soient diffusés par le Comité des fêtes de la ville de Belfort, sur le site internet de la course, sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram... ainsi que sur les supports nécessaires à la promotion de l'évènement Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, par courriel: comitedesfetesdebelfort@gmail.com



DÉCHARGE MÉDICALE

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ MÉDICALE

Course de serveuses et garçons de café – Samedi 29 août 2026

Je soussigné(e),, né(e)
le/...../..... demeurant à
....., reconnais
participer librement et volontairement à la course
de serveuses et garçons de café organisée
le samedi 29 août 2026 par le Comité des fêtes de la ville de Belfort.

Je reconnais avoir été informé(e) que cette activité comporte des risques
potentiels de blessure ou d'accident.

En conséquence, je déclare expressément :
Participer sous ma propre responsabilité ;
Être apte physiquement à participer à cette course ;

Renoncer à tout recours contre les organisateurs, les bénévoles, la com-
mune et toute personne impliquée dans l'organisation, en cas d'accident,
blessure ou dommage corporel ou matériel survenu lors de ma participa-
tion à l'événement.

Je dégage donc le comité des fêtes et toutes les personnes impliquées de
toute responsabilité en cas de blessure ou incident pendant la course.

Fait à, le/...../.....
Signature du participant :

(Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

le/...../.....